0 50 100 m 500 m

N

Légende

U1 : secteur d'habitat ancien: centralité, mixité, densité moyenne

U2 : secteur d'habitat pavillonnaire: densité moyenne

U3 : secteur d'habitat diffus: faible densité (superficie minimale des parcelles de 3000 m²)

AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat

AU0 : zone d'urbanisation future non constructible à court terme (COS nul)

A : zone agricole

N : zone naturelle ou forestière --> extension des constructions existantes uniquement

NL : zone naturelle à vocation de loisirs

Nh : secteur d'urbanisation limitée --> extension des constructions existantes + constructions neuves (superficie minimale des parcelles de 5000 m²)

8 : Emplacement réservé

: Espace boisé classé

: zone inondable (cartographie informative de la DIREN)

☆ : élément du patrimoine bâti à protéger et à valoriser au titre de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme

: secteur de la zone U2 (Maurice) dans lequel la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants sur le terrain où l'implantation de la construction est envisagée (en application de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme).

LISTE DES EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS

	1 - EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS A LA VOIRIE	Bénéficiaire	Surface
1	Elargissement de la RD 18	Département	54800 m²
2	Elargissement de la RD 94	Département	12560 m²
3	Aménagement d'un carrefour sur la RD 94	Commune	380 m²
4	Aménagement d'un carrefour sur la RD 94	Commune	800 m²
5	Création d'une liaison piétonne Centre bourg - Zone de loisirs	Commune	14200 m²
6	Création d'une voie	Commune	460 m²
7	Elargissement du chemin de Bellevue	Commune	570 m²
8	Aménagement d'un carrefour chemin de Bellevue	Commune	705 m²
9	Rectification d'une courbe sur le CR1	Commune	3000 m²
10	Elargissement d'un virage sur le CR1	Commune	400 m²
11	Elargissement d'un virage sur le CR1	Commune	300 m²
12	Création d'un chemin pour piétons et cyclistes	Commune	850 m²
13	Création d'un chemin pour piétons et cyclistes	Commune	1310 m²
14	Création d'un chemin pour piétons et cyclistes	Commune	910 m²
	2 - EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS A DES OUVRAGES PUBLICS		
15	Extention de la station de traitement des eaux usées	Commune	16650 m²
	3 - EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS A DES INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET A DES EQUIPEMENTS PUBLICS		
16	Aménagement d'un cimetière	Commune	5300 m²
	4 - EMPLACEMENTS R ÉSERVÉS A DES ESPACES VERTS		
17	Aménagement d'un espace public: aire de jeux et de loisirs	Commune	28350 m²
18	Aménagement d'une zone de loisirs	Commune	51350 m²
		Sous-total département	67360 m²
		Sous-total commune	125535 m²
		Total	192895 m²



Département de la Haute Garonne
Commune d'*Aigrefeuille*

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Arrêté le

Enquête publique du

Approuvé le

PLU APPROUVE

PLAN DE ZONAGE — 4.2.2

LA ZONE URBAINE — ECHELLE : 1 / 2000

P.L.U. d'Aigrefeuille
Argust & Castanié 33 rue Paul Dupin 31500 TOULOUSE 05 61 11 68 57 - 05 61 11 79 38 - marc.argust@club-internet.fr